La Commune

La conférence de presse du 29 décembre 2010 à Saint Sebastien-Donostia

AURORE MARTIN NE DOIT PAS ETRE REMISE AUX AUTORITES ESPAGNOLES !

la conférence de presse de militants politiques et syndicaux de l'Etat français tenue à Saint Sebastien-Donostia le 29 décembre 2010 en présence de nombreux journalistes de la presse écrite et télévisée de l'Etat espagnol. Un appel d'Aurore martin a été lu, appel que vous trouverez ci-après

Conférence de presse à Saint Sébastien le 29 décembre 2010

AURORE MARTIN NE DOIT PAS ETRE REMISE AUX AUTORITES ESPAGNOLES !

NON AUX MANDATS D'ARRETS EUROPEENS !

Nous, militant-e-s politiques, syndicaux, associatifs de nationalité française jugeons la situation suffisamment grave pour dénoncer publiquement les atteintes aux libertés démocratiques élémentaires qu'entraîne l'application du mandat d'arrêt européen (MAE) à des fins politiques. Nous les dénonçons dans l'état français, nous estimons indispensables de le faire également aujourd'hui dans l'état espagnol. Nous refusons les poursuites envers Aurore Martin et nous sommes ici pour le dire.

Proposé par la Commission européenne au lendemain du 11 septembre 2001, le mandat d'arrêt européen (MAE) a ensuite été adopté par l'Union européenne. Il est entré en vigueur en France le 12 mars 2004. Le MAE, mis en place à la demande de l'Espagne pour simplifier les procédures d'extradition, est dénoncé par les organisations des droits de l'Homme comme permettant de museler les opposants politiques, notamment par une extension abusive de la notion de " terrorisme " qui peut englober désormais toute expression politique tant soit peu radicale. De fait, il a déjà permis à la justice française de remettre aux autorités de l'état espagnol des militants basques de nationalité espagnole qu'elles réclamaient (au nombre de sept pour la seule année 2010).

En validant le MAE demandé par l'Audiencia Nacional de Madrid à l'encontre d'Aurore Martin, membre de Batasuna*, un nouveau pas est franchi. Pour la première fois, le MAE est appliqué envers une militante politique basque de nationalité française pour des supposés " crimes et délits " qui, aux yeux de la loi française, n'en sont même pas. En effet, elle risque jusqu'à 12 ans

d'incarcération dans les geôles espagnoles...pour avoir participé à des réunions et meetings de Batasuna au Pays Basque espagnol et français, et pour avoir écrit un article d'opinion dans le quotidien basque transfrontalier Gara. En donnant suite au MAE présenté par l'Espagne, la France, par le biais de sa justice, réprime la libre expression d'un membre d'une organisation politique pourtant tout à fait légale sur son territoire ! Du côté de l'état espagnol, il faut souligner que la répression s'intensifie envers la gauche nationaliste basque alors que cette dernière s'exprime et agit publiquement en faveur d'une résolution politique, pacifique et démocratique du conflit au Pays Basque.

Ces poursuites envers Aurore Martin sont inacceptables. Il en va du respect des libertés démocratiques élémentaires que sont les droits d'opinion, de réunion, d'expression. Nous ne sommes pas membres de Batasuna, mais nous revendiquons pour Aurore comme pour tout autre adhérent-e de Batasuna le droit de défendre publiquement ses positions. C'est pourquoi nous allons lire une déclaration qu'elle nous a communiquée. Nous entendons ainsi réagir contre la répression dont elle est victime.

Déclaration d'Aurore Martin, membre de Batasuna,sur la situation au Pays Basque.

" *Perdure aujourd'hui en Pays Basque un conflit qui est similaire à celui qui a eu cours jusqu'à récemment en Irlande du Nord. Le conflit basque reste aujourd'hui le seul conflit de cette nature qui n'a pas été encore résolu au sein de l'Union européenne*

Le conflit basque ne se réglera pas par la voie de la répression. Il appelle un processus de résolution de nature politique et démocratique.

1- Une résolution de nature politique. Les conflits du type de celui que nous connaissons en Pays Basque ne se résolvent pas par la voie de la répression policière et judiciaire. Ils appellent une voie de résolution qui est celle de la négociation politique.

2- La résolution démocratique du conflit implique de respecter un droit démocratique qu'est le droit à l'autodétermination.

Cela signifie offrir la possibilité à la société civile du Pays Basque de se déterminer par la voie d'un référendum sur le type de statut politique dont elle entend se doter.

Cette application du droit à l'autodétermination doit se faire dans le respect de la diversité des options politiques en présence au Pays Basque. Toutes les options doivent pouvoir être librement défendues devant la population, même celle de l'indépendance.

Le déroulé du processus de résolution du conflit en Pays Basque doit garantir le respect des droits civils et politiques.

l'organisation armée ETA a déclaré une trêve unilatérale de ses actions. La mise en forme d'un processus de résolution politique et démocratique du conflit implique que des pas soient également franchis par les Etats espagnols et français.

Toutes les sensibilités politiques doivent se voir respecter des droits démocratiques fondamentaux tels que les droits de libre association et de libre d'expression. C'est la raison pour laquelle il est aujourd'hui indispensable que l'Etat espagnol mette fin aux mesures d'exception qui s'appliquent en Pays Basque Sud.

Plus particulièrement, vue la nature du moment politique et les opportunités de résolution du conflit en Pays Basque le gouvernement espagnol doit aujourd'hui permettre à nouveau une expression légale et publique de la gauche abertzale. "

Fin de la déclaration d'Aurore

Nous, militant-e-s politique, syndicaux, associatifs de nationalité française, affirmons qu'il est intolérable et inacceptable qu'Aurore soit poursuivie pour la seule raison d'avoir exprimé ses opinions, d' avoir donné publiquement les positions de son organisation.

Nous dénonçons cette aggravation de la répression politique de la part des états espagnols et français alors que la gauche abertzale agit et s'exprime en faveur d'une résolution démocratique et politique du conflit au Pays Basque.

De plus l'application du mandat d'arrêt européen à Aurore Martin ouvre la porte à la plus large répression, répression qui peut nous frapper toutes et tous.

La montée des luttes en Europe inquiète tous les gouvernements, des mesures liberticides sont prises à l'encontre des travailleurs en grève. Le gouvernement Zapatero a promulgué "l'état d'alerte" lors de la grève des aiguilleurs du ciel, ce qui pouvait les amener en prison en vertu du code pénal militaire. Nous pouvions envisager, en tant que militants syndicaux ou politiques, de nous retrouver aux cotés des grévistes sur le territoire espagnol dans le cadre de la solidarité entre travailleurs européens. Cette situation aurait pu amener le gouvernement réactionnaire de Zapatéro a lancer un MAE contre celles et ceux d'entre nous qui auraient participé à cette action de soutien international. C'est bien là un exemple d'application possible du MAE à tout militant syndical européen.

C'est aussi pourquoi le MAE à l'encontre d'Aurore Martin est pour nous un précédent inacceptable.

Après Aurore, c'est l'ensemble des militant-e-s de Batasuna en Iparralde qui sont menacés, avec au final le risque de l'illégalisation de Batasuna et l'extension de la répression aux activités abertzale au Pays basque Nord (medias, associations...comme c'est le cas en Hegoalde).

Au delà du Pays basque, c'est n'importe lequel d'entre nous qui pourra devenir une cible du MAE dans l'espace européen. Et ce d'autant plus facilement qu'en période de crise, nous savons jusqu'à quel point les états peuvent utiliser les dispositifs répressifs à leur disposition en les justifiant au nom de la lutte contre le "violence" et le "terrorisme", ou encore au nom de la " sécurité ".

De nombreuses voix s'élèvent en Iparralde et dans l'état français pour empêcher qu'Aurore soit livrée à l'état espagnol.

Tout cela n'a pas fait reculer le gouvernement français, qui, répétons le, sera le premier gouvernement de l'Europe à appliquer le mandat d'arrêt européen à l'un-e de ses ressortissants pour des raisons d'ordre politique.
Il faut maintenant aller plus loin, multiplier les appels et les interventions bien au delà du Pays Basque, dans les états espagnols et français, dans toute l'Europe. Il faut agir, participer massivement aux différentes initiatives qui seront proposées par le collectif qui mène la campagne. Il s'agit d'obtenir l'arrêt des poursuites envers Aurore. Elle doit pouvoir militer en toute liberté !

Pour terminer :

Nous affirmons que malgré le MAE nous serons, quel que soit le pays européen, physiquement aux cotés des travailleurs en lutte contre cette Europe capitaliste et contre toutes les oppressions.

Nous affirmons qu'aucune loi ne pourra nous empêcher de penser et d'agir au nom des libertés individuelles et collectives.

Nous affirmons notre soutien sans faille à Aurore Martin et à celles et ceux qui dans l'avenir pourraient être les victimes du MAE.

Nous affirmons notre volonté de voir disparaitre le MAE. Cette conférence de presse participe à la campagne qui se développe contre cette loi liberticide.

Participant-e-s à la Conférence de presse à Saint Sébastien le 29 décembre 2010

Francis CHARPENTIER militant SOLIDAIRES	Claude LARRIEU militant FSU
Jean Paul CARMONA militant SOLIDAIRES	Serge NOGUES militant FSU
Serge SAVARY militant SOLIDAIRES	Louisou GRANGE militant FSU
Alan CHARPENTIER militant SOLIDAIRES	Louisou GRANGE militant FSU
Cathy BARBET militante SOLIDAIRES	Pedro CARRASQUEDO militant CGT
Dominique CHARPENTIER militante SOLIDAIRES	Hervé BLINO militant CGT

Michel BONNET militant CNT	Ignace GARAY militant CGT
Michel BERNADET militant OLDARTU	Laurence ESPINOSA militante NPA
Françoise CARRASQUEDO militante NPA	Christian ROSELLO militant NPA
Philippe LARTIGUE militant NPA	Dominique GILBERT militant OLDARTU
Marc LEROY militant NPA	Ada DEGERT militante OLDARTU
Christian MONNET militant OLDARTU	Charlie YVETOT militant OLDARTU
Serge TONNET militant NPA	Philippe AGUADO militant NPA

Conférence de presse à Saint Sébastien le 29 décembre 2010

Version castellano

AURORE MARTIN NO DEBE SER ENTREGADA A LAS AUTORIDADES ESPAÑOLAS !
NO A LA EUROORDEN !

Nosotros/as, militantes políticos, sindicales, o del medio asociativo, de nacionalidad francesa, juzgamos la situación lo suficientemente grave como para denunciar públicamente el ataque a las libertades democráticas más elementales que supone la aplicación de la euroorden a hechos de naturaleza política. Lo hemos denunciado en el Estado francés, y estimamos nuestro deber hacerlo igualmente en el Estado español. Rechazamos el acoso a que es sometida Aurore Martin y comparecemos aquí para decirlo.

Propuesta por la Comisión Europea al calor de los hechos del 11 de Septiembre de 2001, la orden europea de detención o euroorden fue finalmente aprobada por la Unión Europea. Entró en vigor en Francia el 12 de marzo de 2004. La euroorden, puesta en marcha a demanda de España para simplificar los procedimientos de extradición, ha sido denunciada por las organizaciones defensoras de los Derechos Humanos en tanto permite acallar a los oponentes políticos, fundamentalmente mediante una extensión abusiva de la noción "terrorismo", que puede englobar así toda expresión política por mínimamente radical que sea. De hecho, ya ha permitido a la Justicia francesa entregar a las autoridades del Estado español militantes vascos de nacionalidad española reclamados (llegando al número de siete sólo en 2010).

La luz verde a la euroorden solicitada por la Audiencia Nacional de Madrid contra Aurore Martin, militante de Batasuna*, supone formalizar un nuevo salto. Por primera vez, la euroorden se aplica a una militante política vasca de nacionalidad francesa por presuntos " delitos " que, a ojos de la Ley francesa, no lo son en ningún caso. En efecto, Aurore Martin corre el riesgo de ser condenada hasta a 12 años de prisión en las cárceles españolas... por haber participado en reuniones y actos públicos de Batasuna, tanto en el País Vasco-español como en el País Vasco-francés, y por haber escrito un artículo de opinión en el periódico vasco GARA. Al aceptar la euroorden solicitada por España, Francia, de la mano de su Justicia, reprime la libertad de expresión de una militante de una organización política totalmente legal en su territorio! En cuanto al Estado español, hay que subrayar la intensificación de la represión contra la izquierda nacionalista vasca, precisamente en un momento en que ésta se expresa y actúa públicamente en favor de una resolución política, pacífica y democrática del conflicto vasco.

Este acoso a Aurore Martin es inaceptable. Están en juego libertades democráticas elementales como la libertad de opinión, de reunión o de expresión. No somos militantes de Batasuna, pero defendemos, tanto para Aurore como para cualquier otro militante de Batasuna, el derecho a defender públicamente sus opiniones. En consecuencia vamos a leer una declaración que ella nos ha

trasladado. Queremos así, mediante este acto, reaccionar contra la represión de que es víctima.

Declaracion de Aurore Martin, militante de Batasuna, en relación a la situación del País Vasco.

" *Hoy día perdura en el País Vasco un conflicto similar al existente en Irlanda del Norte hasta hace unos años. El conflicto vasco es a día de hoy el único conflicto de esta naturaleza que aún no ha sido resuelto en el seno de la Unión Europea*

El conflicto vasco no se va a resolver por la vía de la represión. Necesita un proceso de resolución de naturaleza política y democrática.

1- Una resolución de naturaleza política. Los conflictos del tipo que tenemos en el País Vasco no se resuelven por vía de la represión policial y judicial. Apelan a una vía de resolución que es la de la negociación política.

2- La resolución democrática del conflicto implica respetar el derecho democrático a la autodeterminación.

Esto supone ofrecer la posibilidad a la Sociedad civil del País Vasco de determinarse por la vía de un referendum acerca del tipo de estatuto político del que desea dotarse.

La aplicación del Derecho de Autodeterminación debe darse desde el respeto a la diversidad de opciones políticas presentes en el País Vasco. Todas las opciones deben poder ser libremente defendidas ante la sociedad, incluida la de la independencia.

El desarrollo de un proceso de resolución del conflicto en el País Vasco debe garantizar el respeto de los derechos civiles y políticos.

La Organización armada ETA ha declarado una tregua unilateral de sus acciones. La puesta en marcha de un proceso de resolución político y democrático del conflicto implica que haya también pasos por parte de los Estados español y francés.

Todas las sensibilidades políticas deben ver respetados los derechos fundamentales como los de la libre asociación y la libertad de expresión. Esa es la razón por la cual hoy es indispensable que el Estado español ponga fin a las medidas de excepción que se aplican en el sur del País Vasco.

Más concretamente, vista la naturaleza del momento político y a la luz de las oportunidades de resolución del conflicto en el País Vasco, el Gobierno español debe permitir una nueva expresión legal y pública de la izquierda abertzale. "

Fin de la declaración de Aurore

Nosotros/as, militantes políticos, sindicales, y del medio asociativo, de nacionalidad francesa, afirmamos que es intolerable e inaceptable que Aurore sea perseguida por la sola razón de haber expresado sus opiniones, de haber comunicado públicamente las posiciones de su organización.

Denunciamos esta agravación de la represión política por parte de los Estados español y francés, más aún cuando la izquierda abertzale se expresa a favor de una resolución democrática y política al conflicto del País Vasco.

Además, la aplicación de la euroorden a Aurore Martin abre la puerta a la más amplia represión, pudiendo también llegar a golpearnos a cualquiera de nosotros/as.

El aumento del nivel de lucha en Europa inquieta a todos los Gobiernos, y medidas de caracter liberticida son adoptadas contra los trabajadores en huelga. El Gobierno de Zapatero ha promulgado el "estado de alarma" en el contexto de la huelga de controladores aéreos, lo cual puede llevarlos a prisión en virtud de la aplicación del código penal militar. Podíamos preveer, en tanto que militantes sindicales o políticos, encontrarnos junto a los huelguistas en el territorio español, en el contexto de una solidaridad entre trabajadores europeos. Esta situación habría podido llevar al Gobierno reaccionario de Zapatero a emitir una euroorden contra quienes hubieran participado en esa acción de solidaridad internacional. No es sino un ejemplo de una posible aplicación de la euroorden contra todo militante sindical europeo.

Es en consecuencia una de las razones que hacen que la euroorden contra Aurore Martin nos parece un precedente inaceptable.

Tras Aurore, es el conjunto de militantes de Batasuna en Iparralde quien está amenazado, con el riesgo final de la ilegalización de Batasuna y la extensión de la represión a las actividades abertzales en Iparralde (medios de comunicación, asociaciones... como ha sucedido en Hegoalde).
Más allá del País Vasco, cualquiera de nosotros puede convertirse en objetivo potencial de una euroorden en el espacio europeo. Y esta posibilidad es más real en un periodo de crisis, ya que sabemos hasta que punto los Estados pueden utilizar los dispositivos represivos de los que disponen, justificándolo en la lucha contra la "violencia" y el "terrorismo", o incluso en nombre de la "seguridad".

Numerosas voces se han alzado en Iparralde y en el Estado francés para evitar que Aurore sea entregada al Estado español.

Esto no ha hecho retroceder al Gobierno francés, que será, repetimos, el primer Gobierno de Europa en aplicar una euroorden a una persona con nacionalidad del mismo Estado por razones de orden política.

Es necesario ahora ir más lejos, multiplicar las interpelaciones e intervenciones más allá del País Vasco, en los Estados español y francés, en toda Europa. Hay que actuar, participar masivamente en las diferentes iniciativas que serán propuestas por el Colectivo que dirige esta campaña. Se trata de conseguir el cese de la persecución contra Aurore. Ella debe poder militar en entera libertad!

Para concluir :

Afirmamos que pese a la euroorden, estaremos, al margen del País europeo en cuestión, físicamente junto a los trabajadores/as en lucha contra esta Europa capitalista y contra todas las opresiones.

Afirmamos que ninguna Ley podrá impedirnos pensar y actuar en nombre de las libertades individuales y colectivas.

Afirmamos nuestro apoyo sin fisuras a Aurore Martin y a quienes en el futuro podrían convertirse en víctimas de la euroorden.

Afirmamos nuestra voluntad de ver desaparecer la euroorden. Esta rueda de prensa forma parte de la campaña que se desarrolla contra esta Ley liberticida.

Modifié le jeudi 30 décembre 2010

Voir aussi dans la catégorie Pays Basque

Une seule exigence : L'amnistie de tous les emprisonnés et exilés

Le Mouvement pour l'Amnistie mobilise pour le droit à l'amnistie pour l'ensemble de prisonniers et exilés politiques. La bataille pour l'amnistie est hautement politique, elle est partie... »

Pourquoi la gauche abertzale est en crise

La rupture de stratégie de Sortu et ETA avec l'acceptation de la formule de réinsertion individuelle imposée par l'État espagnol accentue les critiques faites à leur égard. ATA (Aministia ta... »

Le Mouvement pour l'Amnistie et contre la répression ...Et la compromission

Le mouvement abertzale 1 de gauche est divisé sur la question des prisonniers et exilés politiques. Le nouveau Mouvement pro- Amnistie et contre la Répression conteste la politique menée par la... »

Pays Basque : Des paramètres qui bougent (Tribune libre à EKAITZA)

Les élections générales viennent d’avoir lieu au Royaume d’Espagne avec des résultats inattendus. La surprise est venue ava tout de la Catalogne et du Pays Basque où Podemos est arrivé en... »

Quarante ans après l'exécution de Txiki et Otaegi(1), la répression continue

Les États français et espagnols n'ont de cesse de traquer les militants politiques basques, les arrestations se multiplient des deux côtés de la frontière. Les polices travaillent main dans la... »

Entre répression et alliances contre-nature

Les gouvernements successifs de l’État Espagnol ont maintenu une politique de répression envers les militants basques. Le gouvernement Rajoy ne fait pas exception. Nombre de militants sont... »